

RECOMMANDATION UIT-R BT.1690

Caractéristiques supposées des salles destinées à la présentation de programmes d'imagerie numérique sur grand écran

(Question UIT-R 15/6)

(2004)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'il existe potentiellement diverses applications d'imagerie numérique sur grand écran (LSDI, *large-screen digital imagery*), fondées sur divers environnements de présentation;
- b) qu'il est nécessaire, compte tenu de cette diversité d'environnements de présentation, de faire des hypothèses sur les caractéristiques de présentation souhaitées pour une application LSDI, afin d'identifier les solutions techniques appropriées;
- c) qu'il serait préférable de fonder ces hypothèses sur des études relatives à d'autres applications destinées si possible à des fins de présentation similaires;
- d) que la présentation de programmes en salle est une application LSDI prioritaire,

recommande

- 1 que les caractéristiques de présentation décrites sommairement dans l'Annexe 1 servent de lignes directrices pour vérifier que les solutions techniques proposées sont pertinentes pour les applications LSDI destinées à la présentation de programmes en salle;
- 2 de ne pas considérer que ces caractéristiques de présentation constituent des spécifications de mise en œuvre obligatoires, étant donné que les caractéristiques des salles de présentation de programmes LSDI peuvent être très différentes suivant, entre autres, les conditions locales et les préférences du public.

Annexe 1**Caractéristiques supposées des salles destinées à la présentation de programmes LSDI**

On suppose que les principales caractéristiques de présentation des salles destinées à la présentation de programmes LSDI sont les suivantes:

- la salle de présentation de programmes LSDI est généralement assombrie;
- la taille et le positionnement de l'écran devraient permettre de donner une impression d'espace et de présence typique des images apparaissant sur grand écran (voir par exemple la Norme SMPTE EG 5) sans toutefois donner une impression d'écrasement;

- le niveau de luminance de la valeur crête des blancs d'image à l'écran dans la salle de présentation LSDI est de l'ordre de 40 cd/m^2 ¹, avec un intervalle de tolérance assez large qui dépend de l'environnement spécifique considéré;
- le rendu de couleur des images projetées à l'écran ainsi que l'impression de résolution obtenue correspondent dans des proportions acceptables à ce que l'on observe en regardant le programme LSDI d'origine dans un environnement normalisé (salle de télévision);
- le niveau de lumière parasite atteignant l'écran est suffisamment bas pour permettre une représentation acceptable du niveau de contraste des images enregistrées sur le programme LSDI d'origine;
- la position, le niveau, l'équilibre et la réponse en fréquence de la série d'enceintes utilisées dans la salle de présentation de programmes LSDI permettent la diffusion d'un son multicanal 5.1;
- les bruits parasites intervenant au cours de la présentation de programmes LSDI sont suffisamment faibles pour ne pas nuire à l'agrément de la projection.

NOTE 1 – La Norme ISO 12608-1996 est disponible sous forme électronique à l'adresse suivante: <http://www.iso.org/itu>.

¹ Le Tableau ci-après récapitule les hypothèses prises en ce qui concerne les principales caractéristiques d'observation télévisuelle permettant l'évaluation du transfert téléciné sur un moniteur de télévision d'images sur film, comme on le spécifie dans la Recommandation UIT-R BR.1355, qui fait référence à la Norme ISO 12608-1996. Ces caractéristiques correspondent à une observation en lumière ambiante.

Paramètre	Valeur
Valeur nominale de luminance au centre de l'écran	80 cd/m^2
Chromaticité de l'écran au niveau de référence du blanc	Proche de l'illuminant D ₆₅
Niveau de lumière parasite sur l'écran (reflets)	Aussi bas que possible

Etant donné que l'on suppose que les salles de présentation de programmes LSDI sont généralement assombries, la valeur minimale supposée de la luminance à l'écran pour la valeur crête des blancs d'image est inférieure à la valeur spécifiée dans la Norme ISO 12608-1996 pour l'évaluation du transfert téléciné sur un moniteur de télévision, mais n'est pas inférieure à la moitié de cette valeur.